

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 3 mars 2016, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Nathalie Fiechter, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la première séance du Conseil de ville de l'année 2016 et vous souhaite à tous une cordiale bienvenue. J'adresse mes salutations à toutes les conseillères et tous les conseillers de ville, à M. le maire, à Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, au vice-chancelier, et aux représentants de la presse. M. John Buchs, conseiller municipal en charge du Département urbanisme et mobilité, est excusé et, si je peux me permettre, au nom du Conseil de ville, je lui adresse nos vœux de prompt rétablissement. Quant à M. Christian Schlupe, conseiller municipal en charge du Département bâtiments et infrastructures sportives, il vous prie d'excuser son retard en raison des chutes de neige. Je constate qu'il manque un scrutateur, je demande au parti libéral radical de bien vouloir proposer un remplaçant."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical vous propose M. Daniel Müller, PLR."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci."

...M. Daniel Müller, PLR, rejoint le bureau du Conseil de ville...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Pour commencer, je vous informe que j'ai reçu une Résolution de la fraction Alternative régionale et communale. Par conséquent, il y aura un point 13 à l'ordre du jour, point qui sera traité en deux temps : nous voterons d'abord sur l'entrée en matière sans discussion, puis nous voterons sur la Résolution elle-même après discussion. Avant de passer à l'appel, une modification de l'ordre du jour est-elle demandée ?"

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015
3. Communications de la présidente et du maire
4. Conversion du crédit d'engagement du 8 décembre 2011 de CHF 130'000.- pour la nouvelle exposition permanente du Musée pour son 150^{ème} anniversaire en subvention d'investissement et crédit d'engagement additionnel en tant que subvention d'investissement de CHF 80'000.- pour le réaménagement du Musée et la création d'un Espace dédié à l'Histoire des Troupes jurassiennes – décider du mode de financement : décision
5. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier, pour le renouvellement des réseaux souterrains (conduites de gaz, eaux usées, et système séparatif) de la Rue Châtillon – décider du mode de financement : décision
6. Crédit d'engagement de CHF 750'000.-, prévu au plan financier, pour la part communale à la viabilisation des infrastructures relatives à la réalisation d'un quartier de villas à la Rue de la Clef – décider du mode de financement : décision
7. Règlement tarifaire du Centre d'accueil : décision
8. Motions et interpellations

9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu
13. Résolution

1. Appel

Sont présents : M. Beat Grossenbacher (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Denis Gerber (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (socialiste dissident)

Sont excusés : M. Cyril Erard (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR) et M. Gaëtan Aellen (PLR)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler et M. Christian Schluep

Excusé : M. John Buchs

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015

Au vote, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Lors de la première séance de l'année du Conseil de ville, il revient à la présidente de présenter quelques réflexions personnelles sur la vision de sa tâche au sein du législatif. Néophyte en politique, je dois avouer manquer de recul pour avoir une idée précise de ce qui nous attend cette année. Mais, étant tout récemment tombée sur le préambule de notre Constitution fédérale, je me suis dit que ce document résumait bien les valeurs qui me sont chères et que j'aimerais partager avec vous ce soir. Dans cette loi fondamentale, le peuple et les cantons suisses se disent, je cite :

- résolu à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,
- déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,

- conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,
- sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres (...).

J'espère n'être ni trop naïve, ni trop optimiste, mais j'ose croire que ces valeurs ne sont pas que de vaines paroles et qu'on peut faire de la politique tout en les respectant. Et, pour être franche et au vu de comment les choses se sont déroulées l'an passé, je pense que la plupart d'entre nous ici partagent ces valeurs et tendent à les mettre en pratique quotidiennement. Mais là où les choses se corsent, c'est quand il s'agit de traduire en actions concrètes nos valeurs communes. Chacun y va alors de son interprétation. Et à mon avis, c'est une chance, parce que d'abord, si tout le monde avait les mêmes opinions, on n'aurait aucune raison de se retrouver ici ce soir, et ça serait fort dommage, et surtout, c'est une chance, parce que c'est dans la confrontation d'idées qu'on devient créatif, qu'on progresse, qu'on innove ou qu'on trouve des solutions. Encore faut-il qu'on soit prêt à écouter vraiment l'autre, à entendre ses besoins, ses arguments, à comprendre sa vision du monde, tout en étant au clair avec ses propres besoins et ses propres représentations. En ce qui me concerne, la rencontre avec l'Autre, en particulier s'il est différent de moi, a toujours été une source d'enrichissement personnel, parce que sa différence m'oblige à réfléchir à qui je suis, m'aide à mieux me connaître, à mieux me définir, à me positionner plus clairement. Parfois, elle me conforte dans mes opinions, parfois, elle m'incite à les modifier, toujours elle m'apprend la vie. En me nommant présidente, vous me donnez l'occasion de vivre une expérience riche de sens, faite de nouvelles rencontres, de découvertes, d'échanges, de discussions. Je vous en remercie et je vous en suis très reconnaissante. En conclusion, je me réjouis de présider les débats de notre conseil cette année et de partager avec vous les 6 soirées prévues en 2016. Je suis persuadée que nos séances seront sereines, empreintes de courtoisie et de respect et qu'elles se dérouleront dans un esprit constructif. Pussions-nous, ensemble, continuer à nous engager pour la communauté et veiller à garantir la meilleure qualité de vie possible à nos concitoyennes et nos concitoyens, qui, croyant en notre force de travail, nous ont élus au législatif. Je vous en remercie par avance et vous souhaite, pour les 12 mois à venir, beaucoup de satisfaction dans la continuation de votre tâche de conseillères et de conseillers de ville.

Je vais maintenant passer aux communications. En ce début d'année, j'ai eu l'occasion de répondre à diverses invitations : le 15 janvier 2016, je me suis rendue à l'inauguration de la maison Chasseral – Les Savagnières. Fruit d'un partenariat entre le public et le privé et d'une collaboration intercantonale entre Berne et Neuchâtel, ce qui ne va pas forcément de soi, ce bâtiment est une belle réussite qui devrait renforcer les liens entre notre commune et le Val-de-Ruz. Salle de pique-nique, kiosque avec des produits du terroir, possibilité de louer du matériel de sport, il y a de quoi contenter les usagers du lieu, qui je l'espère, seront nombreux à en profiter. Le 28 janvier 2016, les nouveaux habitants de Saint-Imier ont été accueillis par une délégation du Conseil municipal et du Conseil de ville. Visite des musées de Saint-Imier et soirée raclette étaient au programme de cette rencontre conviviale, que les participants apprécient toujours beaucoup. Le 30 janvier 2016 s'est déroulée l'Assemblée générale du Corps de musique. J'ai particulièrement apprécié l'effort fourni en faveur des enfants de Saint-Imier pour promouvoir la musique à l'école et assurer la relève. Participant à la vie locale et animant divers événements, cette fanfare est un acteur emblématique de la vie associative de notre Cité et j'en remercie les membres pour leurs efforts à la maintenir vivante et bien-portante. Pour terminer, le 26 février 2016 a eu lieu la remise des diplômes ES en soins infirmiers du ceff SANTE-SOCIAL. Dix-neuf nouveaux diplômés vont maintenant pouvoir travailler dans un domaine qui souffre cruellement d'un manque de personnel qualifié. On ne peut que souhaiter un bel avenir à cette formation, qui a largement fait ses preuves en Suisse allemande, mais qui peine encore à s'imposer en Romandie. Je passe maintenant la parole à M. le maire."

M. Patrick Tanner, maire : "Je n'ai pas de communication particulière, si ce n'est de vous souhaiter une très belle année présidentielle."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je vous remercie".

...Applaudissements...

4. Conversion du crédit d'engagement du 8 décembre 2011 de CHF 130'000.- pour la nouvelle exposition permanente du Musée pour son 150^{ème} anniversaire en subvention d'investissement et crédit d'engagement additionnel en tant que subvention d'investissement de CHF 80'000.- pour le réaménagement du Musée et la création d'un Espace dédié à l'Histoire des Troupes jurassiennes – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du Conseil municipal concernant le réaménagement du Musée de Saint-Imier et la création d'un Espace muséal consacré à l'Histoire des Troupes jurassiennes.

Porté par le passionné Walter von Känel, successivement commandant du régiment d'infanterie 46 (1988-1989) et du régiment d'infanterie 9 (1990-1992), le projet d'exposition permanente consacrée à l'Histoire des Troupes jurassiennes constitue l'aboutissement de plusieurs années de recherches et de recensement des collections amassées par celui qui fut également le remplaçant du commandant de division à l'état-major de la division de campagne 2. M. von Känel est par ailleurs l'instigateur et le responsable du Groupe historique du régiment d'infanterie 9 puis du Groupe de recherches historiques des Troupes jurassiennes, dont il édite les travaux depuis 1992.

Grâce à ce projet, les Troupes jurassiennes reprendront leurs quartiers au rez-inférieur du bâtiment de la Fondation Reine Berthe, lieu même qui avait accueilli jadis les Troupes françaises du général Oudinot en 1806 avant de servir de salpêtrière aux soldats de Napoléon. Un Espace muséal de plus de 150 m² leur sera entièrement dédié grâce à la contribution du colonel von Känel.

Le grand public pourra découvrir notre histoire militaire riche et captivante découpée en 7 périodes marquantes, en lien avec les Etats voisins et la Confédération suisse. Chaque époque sera abordée à travers des moyens didactiques et audiovisuels modernes et illustrée à l'aide des différents uniformes, armes, bannières et objets du quotidien de chaque époque.

Fondé en 1861 par Georges Agassiz et rouvert en décembre 2002, le Musée de Saint-Imier a fêté son 150^{ème} anniversaire en 2011. A cette occasion, en date du 8 décembre 2011, le Conseil de ville, par 22 voix contre 1, votait un crédit d'engagement de CHF 130'000.- permettant la mise sur pied d'une nouvelle exposition permanente ainsi que la réalisation de certains travaux devenus indispensables, dont la réfection des sols. Ceux-ci n'ont malheureusement jamais pu être réalisés. Aujourd'hui plus que jamais, l'opportunité que représente le projet de M. von Känel pour le Musée de Saint-Imier justifie pleinement la création d'une nouvelle muséographie de l'exposition permanente en vue de son redéploiement.

En complément à la création du nouvel Espace muséal dédié à l'histoire des Troupes jurassiennes, le concept, élaboré par la conservatrice Mme Marion Burkhardt, prévoit à travers dix salles totalement réaménagées, de présenter nos magnifiques collections aux multiples facettes remises au goût du jour dans un écrin tout neuf.

Les travaux liés à l'assainissement de l'actuel Musée, ainsi qu'aux aménagements complémentaires sont devisés à quelques CHF 210'000.- alors que les coûts induits de l'ordre de CHF 35'000.- par an ont d'ores et déjà été admis dans le nouveau Contrat de prestations entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC).

Le crédit qui vous est soumis concerne un lieu culturel majeur de notre région, un lieu gardien de notre patrimoine commun et de notre histoire.

Pour compléter le crédit de CHF 130'000.- libéré par le Conseil de ville le 8 décembre 2011, le Conseil municipal, unanime, vous recommande, sur préavis également unanime de la Commission culturelle, et de la Commission des finances, de libérer un crédit additionnel de CHF 80'000.-, portant ainsi la dépense brute totale à CHF 210'000.-, avec prélèvement du montant net final sur le Fonds destiné à promouvoir le développement de Saint-Imier (FS).

Ouverture de la discussion :

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "J'aimerais en préambule vous annoncer, ou répéter, l'information que vous avez peut-être vue dans la presse ce matin. Il s'agit de la démission de la conservatrice Mme Marion Burkhardt pour le 31 mai 2016. Elle était en poste depuis août 2014. Appréciée pour l'étendue de ses compétences et de ses connaissances, elle a notamment organisé des expositions temporaires de qualité, comme celle consacrée aux dessins de Jules Blancpain que vous pouvez admirer jusqu'à la fin du mois, qui ont largement contribué au rayonnement du Musée. Elle s'est également beaucoup préoccupée de la conservation des collections et du patrimoine. Qu'elle en soit ici remerciée. Cette démission, je tiens à le préciser, ne remet absolument pas en cause le projet que vous allez voter ce soir. Mme Marion Burkhardt, en tant que professionnelle, est allée jusqu'au bout dans l'élaboration de ce projet, qui est sur de bons rails. Ce sera évidemment à son successeur de concrétiser, réaliser, ces transformations si vous acceptez ce soir ce crédit. Quant à la suite, nous allons faire paraître une annonce la semaine prochaine, avec un délai de postulation à fin mars 2016. Ensuite, la Commission culturelle auditionnera les candidats retenus et transmettra son préavis au Conseil municipal, qui procédera à la nomination pour une entrée en fonction au 1^{er} juin 2016. Voilà ce que je tenais à préciser."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec grand intérêt du dossier concernant les projets liés au Musée de Saint-Imier. Effectivement, la vie de ce dernier, ses perspectives d'avenir, ainsi que son rayonnement régional d'un point de vue culturel sont autant de points qui, selon nous, méritent une belle attention, et ceci d'autant que la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) vient de reconnaître au CCL, au Musée, ainsi qu'à la Bibliothèque, le statut d'institutions d'importance régionale. Le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée semble, selon nous, répondre à des exigences tant pratiques et concrètes, notamment en ce qui concerne la réfection et la conservation des locaux et des collections, que plus subjectives, lorsqu'il s'agit par exemple de revoir la scénographie ou de repenser les espaces, les moyens didactiques et la mise en valeur du patrimoine. Il est important qu'un Musée vive, grandisse, évolue et change avec son temps. Même s'il se veut l'écrin d'une mise en scène de notre passé, il doit aussi savoir se penser au présent. C'est avec plaisir et enthousiasme que nous avons découvert le projet de création d'exposition permanente consacré à l'Histoire des Troupes jurassiennes, amené et porté par Monsieur Walter von Känel, dont l'énergie, la passion, la générosité et la créativité n'ont vraisemblablement d'égales que le nombre incalculable de grades et de titres recueillis dans le cadre de sa carrière militaire. Les riches connaissances de ce dernier, ses idées novatrices, son recueil formidable d'objets et de savoirs sur cette tranche de l'Histoire de notre belle région ainsi que son bel engagement pour ce projet sont une occasion

magnifique pour notre village d'enrichir la connaissance populaire sur un patrimoine historique régional. L'opportunité pour Saint-Imier de pouvoir bénéficier de ce nouvel espace muséal, et la perspective de lier ainsi le rez-inférieur du bâtiment de la Fondation Reine Berthe, qui accueillerait l'Histoire de nos Troupes jurassiennes, avec, dans la patrie supérieure, une réfection globale et réfléchi d'une nouvelle muséographie de l'exposition permanente justifient pleinement, selon nous, l'investissement envisagé. La fraction Alternative régionale et communale accepte donc avec enthousiasme la conversion du crédit d'engagement de CHF 130'000.- pour la nouvelle exposition permanente ainsi que le crédit additionnel de CHF 80'000.- proposé pour le réaménagement du Musée et la création d'un espace dédié à l'Histoire des Troupes jurassiennes. Nous en profitons pour remercier chaleureusement tous les acteurs d'un tel projet, Monsieur Walter von Känel pour son investissement et son enthousiasme, la conservatrice pour ses projets (qui seront d'ailleurs portés par son ou sa successeur(e) puisque Mme Marion Burkhardt a choisi de mettre un terme à son contrat pour le 31 mai 2016), les membres fondateurs de la Fondation Reine Berthe, ainsi que les commissions culturelles et des finances, et finalement le Conseil municipal. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de trinquer à l'aboutissement de ce beau projet en janvier 2018."

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction libérale radicale a étudié avec attention le dossier qui nous a été remis afin de traiter ce point de l'ordre du jour. C'est avec enthousiasme que nous acceptons la conversion du crédit d'engagement du 8 décembre 2011 de CHF 130'000.- pour la nouvelle exposition permanente du Musée pour son 150^{ème} anniversaire en subvention d'investissement et crédit d'engagement additionnel en tant que subvention d'investissement de CHF 80'000.- pour le réaménagement du Musée et la création d'un Espace dédié à l'Histoire des Troupes jurassiennes. Néanmoins, nous souhaiterions encore connaître si le Conseil du Jura Bernois a déjà accordé la subvention espérée dans la documentation reçue. Nous nous permettons également de remercier le travail fourni par Mme Marion Burkhardt, conservatrice, pour le concept en vue de la transformation du Musée actuel ainsi qu'à M. Walter von Känel pour la mise à disposition de ses collections militaires. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de venir visiter le Musée lors de sa réouverture prévue en 2018."

Mme Elisabeth Beck, PS : "L'extension du Musée de Saint-Imier est non seulement une chance mais aussi une formidable opportunité en terme de retombées touristiques. Un grand merci à M. Walter von Känel qui, par sa contribution et son regard de chercheur passionné, nous permettra de découvrir un nouveau pan de notre Histoire régionale en partant à la rencontre des milices médiévales de l'Evêque de Bâle et des Troupes jurassiennes. En parallèle au nouvel Espace muséal, l'objectif était, pour la conservatrice Mme Marion Burkhardt, de travailler à la conception du réaménagement du Musée actuel. Sûr que son rapport très fourni et bien réfléchi apportera une nouvelle dynamique à l'exposition permanente, ceci grâce à une muséographie repensée qui emmènera le visiteur à la découverte de la culture de l'Erguël et de l'Arc jurassien d'une manière originale, en approfondissant ponctuellement des sujets, par exemple au travers d'expositions semi-permanentes. En fonction des événements du moment, il sera possible aussi de découvrir de nouvelles œuvres d'artistes régionaux. Un grand merci à Mme Marion Burkhardt pour son travail. Nous espérons par ailleurs que le réaménagement du Musée actuel sera, en termes de dispositifs multimédias, à la hauteur de ce qui est prévu dans le nouvel Espace dédié à l'Histoire des Troupes jurassiennes : en effet, la possibilité d'utiliser des audioguides par exemple ou des tablettes interactives pour les familles et le jeune public assurerait une bonne fréquentation des lieux. Le seul bémol à ce projet, c'est le crédit additionnel de CHF 80'000.- ajouté aux CHF 130'000.- déjà crédités en 2011 : suffira-t-il à financer le réaménagement du Musée actuel en plus des travaux d'assainissement qui seront conséquents ? En effet, depuis 2002, aucun travail de cet ordre n'a été effectué. Des problèmes touchant l'hygrométrie, la température et la ventilation des locaux ont été signalés. Il y a également des infiltrations d'eau. Les travaux devront assurer des conditions de conservation optimales des collections, adaptées aux normes en vigueur. La fraction

socialiste espère que le montant total de CHF 210'000.- permettra non seulement d'exécuter les travaux d'assainissement mais aussi de réaménager le Musée actuel. Elle accepte le crédit de CHF 80'000.-."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Pour répondre à M. Christian Tharin, PLR, au sujet de la subvention du Conseil du Jura bernois (CJB), il faudra d'abord évaluer l'ensemble des travaux d'investissement, les travaux de scénographie. Ce travail incombera à la Fondation. C'est à ce moment-là que la demande de subvention sera adressée au CJB. Pour le moment, on ne peut rien promettre. Ce matin, j'ai rencontré M. Jérôme Benoit, délégué à la culture pour le CJB, avec M. le maire. Il nous a assuré que le subventionnement pourrait aller de 30 % à 40 %."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci beaucoup."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Quant à la remarque de Mme Elisabeth Beck, PS, relative au financement du projet. Saint-Imier va verser CHF 210'000.- à la Fondation. C'est ensuite la Fondation qui va, avec cet argent, réaliser autant que possible ce qui a été envisagé. Comme vous avez pu le lire dans le rapport de la conservatrice, elle imaginait aussi trouver des sources de financement privé. C'est à la Fondation de faire ces démarches. Pour l'instant, nous allons nous contenter "entre guillemets" de CHF 210'000.-."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

Au vote, la conversion du crédit d'engagement du 8 décembre 2011 de CHF 130'000.- pour la nouvelle exposition permanente du Musée pour son 150^{ème} anniversaire en subvention d'investissement et crédit d'engagement additionnel en tant que subvention d'investissement de CHF 80'000.- pour le réaménagement du Musée et la création d'un Espace dédié à l'Histoire des Troupes jurassiennes, avec prélèvement du montant net final sur le Fonds destiné à promouvoir le développement de Saint-Imier, est acceptée à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier, pour le renouvellement des réseaux souterrains (conduites de gaz, eaux usées, et système séparatif) de la Rue Châtillon – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Il s'agit ici de la seconde étape des travaux débutés en 2015 dans le secteur de la Rue de la Cure. Les travaux prévus cette année à la Rue de Châtillon permettront de moderniser l'ensemble des réseaux souterrains qui doivent impérativement faire l'objet d'un renouvellement en raison de leur vétusté. Les différentes fuites d'eau, dont la dernière qui date de janvier dernier, a représenté une perte d'eau de plus de 1'000 m³ d'eau par jour, correspondant environ à la moitié de la consommation journalière totale de Saint-Imier.

En outre, la fin du secteur de la Rue de la Cure à l'intersection avec la Rue de Châtillon sera réalisée en coordination avec l'étape 2. Ces travaux concernent quant à eux le crédit d'engagement voté par le Conseil de ville le 18 juin 2015.

Comme à l'habitude, la planification des différents travaux de renouvellement permettra de bénéficier de synergies non négligeables en matière de génie civil, tout en permettant de réduire au plus les nuisances pour les riverains.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux au printemps 2016, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement, et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Meyer, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale est favorable au crédit d'engagement de CHF 300'000.- et recommande son acceptation par le Conseil de ville."

M. Vital Carnal, PS : "Le renouvellement des réseaux souterrains n'est pas une fatalité mais une nécessité. Notre commune est confrontée à des réseaux vieillissants malgré des investissements importants ces dernières années avec la réfection de la grand-rue entre autres. Cette prochaine décennie verra encore de nombreux renouvellements de réseaux. La fraction socialiste soutient ces efforts en approuvant la libération d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.- prévu au plan financier."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a bien examiné le rapport du Conseil municipal concernant le renouvellement des réseaux souterrains, gaz, eaux usées, de la Rue de Châtillon à Saint-Imier. C'est à l'unanimité qu'il approuve le crédit d'engagement de CHF 300'000.-."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier, pour le renouvellement des réseaux souterrains (conduites de gaz, eaux usées, et système séparatif) de la Rue Châtillon, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement de CHF 750'000.-, prévu au plan financier, pour la part communale à la viabilisation des infrastructures relatives à la réalisation d'un quartier de villas à la Rue de la Clef – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

En date du 15 août 2013, le Conseil de ville de Saint-Imier a ratifié une Convention entre M. Charles Niklès et la Municipalité de Saint-Imier portant notamment sur la viabilisation d'une parcelle située à la Rue de la Clef et devant permettre la réalisation d'un minimum de 18 villas familiales.

Suite à la mise à l'enquête du projet en janvier de cette année, il est proposé aujourd'hui au Conseil de ville de libérer le crédit d'engagement prévu au plan financier, afin de pouvoir procéder à l'équipement de la parcelle n° 374.

La Municipalité prendra à sa charge l'ensemble des réseaux souterrains (eau, canalisation, électricité) pour un coût estimé à CHF 750'000.- alors que le propriétaire de la parcelle assumera le solde des frais de viabilisation (route, trottoirs, mats d'éclairage public) pour un montant total estimé à CHF 525'000.-.

En contrepartie, la commune de Saint-Imier encaissera les taxes de raccordement aux réseaux d'eau, d'eaux usées, ainsi qu'au réseau d'électricité. Ces rentrées sont estimées à quelques CHF 200'000.- en cas de construction de 18 maisons.

De plus, conformément à la Convention signée, la Municipalité de Saint-Imier bénéficiera d'une contribution du propriétaire à hauteur de CHF 5.-/m² de terrain vendu au titre de participation à la plus-value.

Afin de permettre l'équipement de ce nouveau quartier au printemps 2016, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement, et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 750'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, PLR : "Crédit d'engagement de CHF 750'000.-, prévu au plan financier, pour la part communale à la viabilisation des infrastructures relatives à la réalisation d'un quartier de villas à la Rue de la Clef. La commune de Saint-Imier manque de terrains à bâtir, particulièrement en matière de terrains destinés à l'habitat individuel, nous avons ici l'opportunité de pallier cette lacune. La parcelle n° 374 située au Sud de la Rue de la Clef représente une surface de plus de 18'000 m². Celle-ci nous permettra la réalisation d'un minimum de 18 maisons familiales. Partant de ce constat, le parti libéral radical approuve la libération du crédit d'engagement de CHF 750'000.- financé par autofinancement et prévu au plan financier."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale accepte le crédit d'engagement de CHF 750'000.- pour la réalisation de 18 parcelles pour la construction de maisons à la Rue de la Clef. Nous remercions tous les acteurs qui ont permis la modification de ce quartier pour le développement de notre Cité."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous votons ce soir sur un crédit d'engagement de CHF 750'000.-, prévu au plan financier, pour la part communale à la viabilisation des infrastructures relatives à la réalisation d'un quartier de villas à la Rue de la Clef. Nous vivons ce soir l'aboutissement de négociations qui se sont étalées sur plusieurs années et ce n'est pas ce soir que nous pouvons en discuter car ce n'est plus le moment. Nous partons du principe que les intérêts de la commune ont été bien défendus et nous nous réjouissons de voir que nous pourrions accueillir de nouveaux habitants à Saint-Imier. Nous aimerions redire que le fait d'avoir des parcelles pour des villas ne résout pas notre problème d'urbanisme. Le terrain disponible pour la construction d'habitats sur le territoire communal est devenu très restreint. Il faut sauver du terrain pour de l'habitat collectif. Nous sommes persuadés que la construction de bâtiments locatifs avec aussi accès à des propriétés par étages (PPE) doit être envisagée très sérieusement. Afin de pouvoir accueillir bientôt de nouveaux habitants, nous approuvons ce crédit d'engagement financé par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 750'000.-, prévu au plan financier, pour la part communale à la viabilisation des infrastructures relatives à la réalisation d'un quartier de villas à la Rue de la Clef, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

7. Règlement tarifaire du Centre d'accueil : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les travaux du Centre d'accueil sont terminés depuis quelques jours. Equipé de deux dortoirs de 20 places, de trois chambres à 2 lits, d'une chambre à 4 lits, et d'un réfectoire de 55 places, ce lieu s'apprête à accueillir très prochainement ses premiers occupants.

Afin de permettre sa mise en exploitation, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport de la cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives.

Si les directives d'exploitation du Centre d'accueil ont d'ores et déjà été approuvées par le Conseil municipal, le Règlement tarifaire est quant à lui de la compétence du Conseil de ville.

Fluctuant de CHF 10.- à CHF 18.- par nuitée, il sera également possible de louer le Centre sur la base d'un tarif forfaitaire, avec une tarification préférentielle pour les écoles et les sociétés locales.

De plus, le Règlement qui vous est soumis propose également la possibilité de louer le Centre sans les dortoirs. Il sera donc possible de louer le réfectoire, la cuisine, et l'espace détente, pour un montant forfaitaire allant de CHF 120.- pour les sociétés locales à CHF 240.- pour les externes, tout en réservant un traitement de faveur aux habitants de la localité avec un tarif de CHF 180.- pour le week-end.

En se basant sur les préavis unanimes de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, ainsi que de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver le Règlement tarifaire du Centre d'accueil.

Ouverture de la discussion :

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Pour ce point, je vous propose d'abord de prendre le règlement page par page pour vos commentaires, ensuite, j'ouvrirai la discussion."

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

...Il est 19 h 57, arrivée de M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives...

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Nous aimerions juste avoir une précision à l'art. 2, ch. 1, "Commune et école". Nous souhaitons savoir si la dénomination "Commune" englobe les habitants de Saint-Imier ou pas ?"

M. Christian Schluép, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Lorsque nous avons élaboré tout ceci, avec le terme "Commune", nous voulions laisser le plus d'ouvertures possibles. En l'occurrence, "Commune" cela veut dire les habitants de Saint-Imier, donc les Imériens. Mais pourquoi ne pas pouvoir étendre au Vallon de Saint-Imier. Par exemple, s'il devait y avoir un rapprochement de communes, ou des communes partenaires. Actuellement, il s'agit uniquement des habitants de Saint-Imier, avec les montagnes."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci pour cette réponse."

M. Christian Tharin, PLR : "A la lecture de art. 10, al. 1, une compréhension difficile peut apparaître. La fraction libérale radicale souhaiterait avoir des précisions concernant la table des tarifs applicables.

- Dans quels cas de figure une indemnisation par nuitée est-elle exigée ?
- Qu'en est-il des forfaits prévus et quand sont-ils appliqués ?

Il nous paraît plus judicieux de dissocier le tableau en plusieurs parties.

- Une partie traitant les taux par nuitée en précisant les locaux et les prestations inclus ou exclus dans le prix.
- Une deuxième partie, les prix forfaitaires en précisant les locaux et les prestations inclus dans le prix.

Ensuite, lors d'une double location, soit à deux locataires différents pour la même période, comment l'indemnisation est-elle prévue ? Chacun paie le forfait global ou seulement la moitié ?"

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Votre question est pertinente. J'en ai déjà parlé au travers de la presse. Nous souhaitons être le plus polyvalent possible. Pour établir cette politique de prix, nous avons regardé ce qui se pratiquait autour de nous. Nous avons analysé les règlements. Nous allons à chaque fois discuter avec les personnes qui vont louer le Centre, afin de trouver ce qui sera le plus avantageux (forfait, nuitée). Le Centre permet d'accueillir plusieurs associations, plusieurs groupements, en même temps. Les locaux peuvent être séparés, ou gérés, de manière différente. Il s'agira de discuter avec les locataires à chaque fois pour trouver le meilleur arrangement, et établir vraisemblablement des offres."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Christian Tharin, PLR : "Dans le rapport remis par la cheffe du service des bâtiments, il est mentionné que Jeunesse et Sport ainsi que l'armée sont intéressés à utiliser les locaux du Centre d'accueil. En raison de ces deux éventuels locataires, la fraction libérale radicale propose l'ajout, à l'art. 10, d'un al. 3 avec le texte suivant :

"Lors d'une utilisation des locaux par l'armée ou par Jeunesse et Sport, les taux fixés par ces dernières sont applicables."

Nous motivons cet ajout en raison de plusieurs textes fédéraux en vigueur, particulièrement en ce qui concerne l'armée. Chaque comptable militaire reçoit chaque année une nouvelle version du règlement d'administration lui permettant de justifier toutes ses dépenses. Concernant les taux autorisés lors de l'utilisation d'un cantonnement, en voici les principaux articles :

Art 4302 (art 33 OAdma) (Ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant l'administration de l'armée du 30.03.49) :

"Les communes et les habitants sont tenus de fournir à la troupe les locaux et places appropriés, avec les installations et le matériel nécessaires, pour le logement des militaires, des animaux de l'armée, des véhicules et du matériel."

Art 4318 (Art 131, 2e al LAAM) (Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 03.02.95) :

"Les communes et les habitants reçoivent de la Confédération une indemnité équitable pour le logement qu'ils ont fourni." Soit selon l'article 4319 du RA (art 96 et annexe OAA) CHF 8.10 par jours et par personne pour les cantonnements hors-sol ou alors CHF 4.20 par jour et par personne pour les abris de protection civils. Les locaux de cantonnements, douches, réfectoire, vaisselle et cuisine sont compris dans ces taux."

Art 4330 (Art 97 OAA)

(Ordonnance sur l'administration de l'armée du 29.11.95) :

"La Base logistique de l'armée (Comptabilité de la troupe) peut conclure avec des communes ou des particuliers des conventions prévoyant une indemnisation forfaitaire pour l'utilisation de cantonnements aménagés en permanence, voir à l'appendice 5. La convention fixant l'indemnité forfaitaire peut être consultée chez le logeur."

Appendice 5 :

Convention existante entre l'armée et la municipalité de St-Imier en vigueur depuis le 01.03.03.

Étant donné que les deux institutions précitées appartiennent au même département fédéral, nous supposons qu'il existe également certaines réglementations pour Jeunesse et Sport.

Comme vous le constaterez, nous sommes pieds et poings liée dans ce domaine, raison de notre proposition."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Pour résumer, à l'art 10, vous souhaitez l'ajout d'un al. 3 ? Auriez-vous l'amabilité de le répéter ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Lors d'une utilisation des locaux par l'armée ou par Jeunesse et Sport, les taux fixés par ces dernières sont applicables."

Au vote, la modification proposée par le parti libéral radical, à savoir **l'ajout d'un al. 3, à l'art. 10, "Lors d'une utilisation des locaux par l'armée ou par Jeunesse et Sport, les taux fixés par ces dernières sont applicables."** est acceptée par 11 voix pour, 5 voix contre. Il y a 11 abstentions.

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance avec intérêt du Règlement tarifaire du Centre d'accueil. Le parti libéral radical est ravi de voir se concrétiser ce projet qu'il a toujours soutenu, encouragé et par la suite développé. Le parti libéral radical tient tout particulièrement à remercier M. Christian Schluemp, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, pour la bonne tenue du projet ainsi que les commissions municipales concernées qui ont collaboré à cette réalisation, qui est un atout indéniable pour notre Cité. C'est donc heureux, fier et unanime que le parti libéral radical approuve le Règlement tarifaire du Centre d'accueil, et ses modifications."

Mme Jessica Haenni, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance du règlement et l'accepte. Ce nouvel espace d'accueil est une belle opportunité pour Saint-Imier. Peut-être comblera-t-il quelque peu le manque d'offres existantes pour séjourner dans la région. En tous les cas, il permet aux groupes de découvrir notre Cité en proposant une palette de tarifs corrects et cela nous réjouit."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Pour commencer je tiens à féliciter les auteurs de ce projet, faisant moi-même partie de la Commission bâtiments et infrastructures sportives, j'ai pu suivre l'avancée des travaux depuis le début et je suis très satisfait du résultat final. Nous disposons d'une infrastructure flambant neuve qui peut, dès à présent, être louée par des sociétés et des particuliers. Les tarifs correspondent à ceux pratiqués dans les établissements similaires de la région, le fait d'avoir une tarification préférentielle pour les écoles et les sociétés locales est quelque chose de bien. Le fait de réserver un traitement de faveur pour les habitants de Saint-Imier en leur proposant de louer à un tarif avantageux pour le week-end est un beau geste envers la population locale. Je me réjouis particulièrement du tarif très avantageux fait envers les étudiants, étant donné que j'en fais moi-même partie. Des réservations, ayant déjà été faites à peine les travaux terminés,

montrent déjà un certain intérêt et prévoient un bel avenir. J'espère que la population viendra en nombre à l'inauguration de ce centre, le samedi 23 avril prochain, afin de découvrir ce tout nouvel endroit prêt à l'accueillir. C'est donc avec grande satisfaction et plein d'espoir que la fraction Alternative régionale et communale accepte à l'unanimité le Règlement tarifaire du Centre d'accueil."

Au vote, le Règlement tarifaire du Centre d'accueil, y compris les modifications demandées par le parti libéral radical, est accepté à l'unanimité.

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Effectivement, vous avez reçu avec la documentation du Conseil de ville l'invitation à l'inauguration qui aura lieu le samedi 23 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00. Durant cette matinée, nous allons aussi présenter les travaux qui ont été réalisés au niveau du complexe des Halles de gymnastique, et ceux qui le seront prochainement. Je peux aussi vous informer avec satisfaction et réjouissance, que demain, vendredi 4 mars 2016, les premiers utilisateurs séjourneront au Centre. Cet espace accueillera ces prochaines semaines des participants à des cours de hockey sur glace dispensés par Jeunesse et Sport. Suite à la conférence de presse, les réservations vont bon train. Merci pour votre soutien, et longue vie à ce Centre. Maintenant, et vous l'avez peut-être lu dans la presse, je me suis engagé à trouver un nom un peu plus séduisant et sexy pour ce Centre. Nous allons discuter de ceci en commission pour baptiser ce futur, ex, Centre d'accueil."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Merci pour ces bonnes nouvelles."

8. Motions et interpellations

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je n'ai pas de reçu de motion ce soir. Par contre, j'ai reçu 4 interpellations. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole au parti libéral radical."

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation urgente intitulée : Incivilités. Je tiens à préciser que cette interpellation a été déposée le 31 décembre 2015 suite aux événements intervenus dans le bâtiment du ceff SANTE-SOCIAL le 19 et 20 décembre 2015. Je vous donne lecture de l'interpellation :

Monsieur le maire,
Madame,
Messieurs,

En 2011 à deux reprises, en 2013 à plusieurs reprises notre fraction était intervenue pour dénoncer des incivilités. Rien ou peu n'a suivi ces démarches. En 2015 par la voix de son plus jeune représentant M. Corentin Jeanneret, notre fraction est à nouveau intervenue pour signaler les abus constatés à plusieurs reprises sur la place de l'Esplanade des collègues. Nous rappelons les éléments importants de cette intervention.

- a) Les débordements sont nombreux et dérangeants pour les habitants de cette zone même au-delà de minuit.
- b) Ces activités nocturnes laissent place le matin à de fâcheuses découvertes : les papiers et autres bouteilles en verre ont pris la place des cris et autres bruits de jeu... .
- c) L'Esplanade est avant tout une cour d'école et les enfants doivent pouvoir y jouer sans risquer de se blesser sur des objets dangereux.

M. le Maire avait fourni quelques informations en insistant :

- sur la nécessité de résoudre la problématique liée aux incivilités sur l'Esplanade par une action concertée entre différents intervenants;
- sur le fait qu'une action policière et répressive ne permettra malheureusement pas de solutionner la situation;
- sur la présence de deux caméras sous le porche du ceff SANTE-SOCIAL;
- sur une phase de prévention auprès de notre jeunesse.

Dans un article mis à la disposition de la presse régionale notre section et notre fraction, dans une synthèse de ses Etats généraux 2015, insistait sur le fait que les incivilités, non seulement sur la place de l'Esplanade, mais dans de nombreux autres zones de notre localité exacerbait de plus en plus les Imériennes et les Imériens de tous les âges. Nous y avons aussi signalé que la pose de caméras de surveillance par les Autorités locales pouvait aussi sans autre être envisagée en regard à la philosophie défendue par notre parti : LIBERTE, RESPONSABILITE, mais aussi SECURITE pour chacun. Dans la nuit de samedi à dimanche, du 19 au 20 décembre 2015, très probablement, une nouvelle étape a été franchie; en effet des dégâts importants ont été commis au bâtiment du ceff SANTE-SOCIAL. Il faudra réparer et chaque citoyen directement ou indirectement sera concerné par l'aspect financier du coût de la remise en état. Mais notre réflexion va au-delà de cet aspect purement matériel. Nous pensons à l'impact psychologique négatif que ces actions indignes ont ou pourraient avoir sur notre population. Notre fraction estime qu'il est temps que des mesures plus contraignantes que celle existantes soient prises dans un délai rapide :

- a) Suite à cette escalade d'incivilités sur notre place de l'Esplanade, quelles nouvelles mesures sont-elles envisagées par notre Autorité ?
- b) La pose de caméras de surveillance est-elle envisagée aux endroits à "risques" ? L'identification rapide des auteurs des dernières déprédations grâce aux caméras installées par le canton plaide pour une telle décision.
- c) Des contacts avec d'autres intervenants pour définir une action concertée comme annoncée par M. le maire ont-ils eu lieu ou sont-ils planifiés ?
- d) Nous devons également être vigilants dans d'autres secteurs de notre Cité; quelles mesures ont-elles été prises ou sont prévues ?

Notre fraction ne défend pas un système répressif, mais il est d'avis que la liberté de chacun s'arrête devant l'intérêt général. Si l'information, la concertation et la prévention ne suffisent pas ou plus, alors il faut se donner tous les moyens pour sanctionner ceux qui ne veulent pas respecter le bien d'autrui. Notre fraction est prête à prendre sa part de responsabilité dans tout ce qui sera entrepris pour que notre adage "Qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier" soit encore le reflet de la réalité et non une simple utopie."

M. Patrick Tanner, maire : "Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que le Conseil municipal ne partage pas votre affirmation mentionnant que, je cite, "Rien ou prou n'a suivi ces démarches". Votre déclaration n'est pas respectueuse des personnes et des commissions qui se sont engagées pour tenter de résoudre la problématique des incivilités malheureusement si présente aujourd'hui dans de nombreuses villes. Il me semble que lors du Conseil de ville du 22 octobre 2015, j'ai déjà présenté les engagements et les mesures décidés par le Conseil municipal pour lutter contre les incivilités. Je vous fais donc grâce de la lecture de ma réponse du mois d'octobre 2015. Dans votre interpellation urgente du mois

de décembre 2015, vous mentionnez que votre parti est favorable au déploiement de caméras de surveillance par les Autorités locales en regard à la philosophie que vous défendez : Liberté, Responsabilité, et Sécurité pour chacun. A mon sens, il me semble que vidéosurveillance est plutôt antagoniste aux valeurs de Liberté, mais cela peut probablement être interprété différemment. Je vais donc répondre à vos 4 questions :

Première question : "Suite à cette escalade d'incivilités sur notre place de l'Esplanade, quelles nouvelles mesures sont-elles envisagées par notre Autorité ?" :

Actuellement, je peux vous informer que l'enquête de police avance bien. Les coupables de ces incivilités ont d'ailleurs été identifiés le soir même par le service de sécurité communal, sans l'aide des caméras de surveillance. L'enquête étant actuellement en cours, il ne m'est malheureusement pas possible de vous donner plus d'informations pour l'instant. Je peux également vous dire que la Police cantonale effectue un travail de qualité et sur plusieurs affaires que nous suivons, des avancées significatives sont réalisées et là également, des auditions sont en cours. Le Conseil municipal est partie plaignante dans ces affaires et je puis vous assurer que la justice et le Ministère public font leur travail. Pour revenir à mes réponses du mois d'octobre 2015, je peux également vous confirmer que le Conseil municipal a décidé de procéder à une période test, dès ce printemps, en coupant l'éclairage de la place des Collèges de 23 h 00 à 5 h 30 du matin. Nous ferons ensuite un bilan avec le voisinage afin de vérifier l'efficacité de cette mesure. Comme déjà annoncé, des contrôles de sécurité ont également été ajoutés afin d'avoir un suivi plus régulier sur cette place. Cette mesure a d'ailleurs déjà porté ses fruits, du moins pour les délits du mois de décembre 2015. La Commission de la jeunesse est également en contact avec un bailleur afin de déplacer l'Espace Jeunesse d'Erguël au centre de Saint-Imier, à proximité de l'Esplanade des collèges. Là aussi, les choses ne sont pas simples mais le dossier avance et le Conseil municipal espère qu'il sera possible bientôt d'envisager ce déménagement. Finalement, la Commission urbanisme et mobilité a étudié une relocalisation des tables en bois afin de diminuer les nuisances pour le voisinage et un affichage du règlement d'utilisation de l'Esplanade sera réalisé pour la prochaine saison. Conformément à l'art. 22 let. d du Règlement des commissions permanentes, la Commission urbanisme et mobilité est compétente pour "toute question liée à la circulation routière ou touchant à la sécurité du domaine public (excepté les tâches opérationnelles de police)". Elle sera donc en charge d'apporter des réponses plus détaillées à votre demande. Toutefois, comme vous le savez, en raison de l'hospitalisation de notre collègue M. John Buchs, conseiller municipal en charge du Département urbanisme et mobilité, il n'a malheureusement pas été possible au Conseil municipal de vous fournir une réponse plus détaillée ce soir. Je vous prie d'ores et déjà de nous en excuser.

Concernant votre seconde question : "La pose de caméras de surveillance est-elle envisagée aux endroits à "risques" ? L'identification rapide des auteurs des dernières déprédations grâce aux caméras installées par le canton plaide pour une telle décision" :

Comme mentionné juste avant, il n'a pas été nécessaire de recourir aux caméras de surveillance pour identifier les auteurs présumés des déprédations de décembre. Les caméras auront tout au plus permis de confirmer l'identité des auteurs. Actuellement, la pose de caméras de surveillance n'est pas envisagée par le Conseil municipal. Toutefois, la problématique sera également soumise à la Commission urbanisme et mobilité.

Troisième questions : "Des contacts avec d'autres intervenants pour définir une action concertée comme annoncée par M. le maire ont-ils eu lieu ou sont-ils planifiés ?" :

A ce stade, je peux vous informer que plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment avec la Police cantonale afin de définir la manière de travailler ensemble, que ce soit au niveau de la prévention, sur le terrain ou dans les écoles mais également au niveau de la politique de répression. L'aspect des mesures concertées que la Municipalité peut prendre avec la police

a également été abordé et sera amélioré. A titre d'information, la Police cantonale a effectué en 2015 plus de 1'000 heures de prévention et de patrouille à Saint-Imier, dont la moitié en patrouille pédestre.

Dernière question : "Nous devons également être vigilants dans d'autres secteurs de notre cité; quelles mesures ont-elles été prises ou sont prévus ?" :

La commune et la Police cantonale connaissent les endroits nécessitant une présence plus appuyée et nous intervenons ainsi de manière concertée. Naturellement, le risque en intervenant régulièrement dans un secteur en particulier provoque très souvent le déplacement du problème dans un autre endroit de la localité. Cette question sera également traitée en Commission urbanisme et mobilité afin qu'une réponse plus complète puisse vous être donnée.

Comme je l'avais déjà mentionné en octobre 2015, les autorités ne sont pas les seuls gardiens de la morale de notre collectivité ! La société doit également l'être ! Je suis heureux de savoir que le parti libéral radical prendra également sa part de responsabilité. Pour réussir, il sera important de travailler ensemble, de manière cohérente et constante."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire pour les réponses."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Interpellation intitulée : Tarification imposée par le canton de Neuchâtel pour les hospitalisations en dehors de ses frontières. Le canton de Neuchâtel, en date du 10 février 2016, a décidé d'appliquer avec effet immédiat un tarif (baserate) inhabituellement bas (CHF 9'050.-) pour tous les patients hospitalisés hors du canton (cela concerne le CHB, l'HJB, certaines cliniques privées bernoises et éventuellement l'Inselspital). (Par comparaison le baserate de l'HJB pour 2016 se situe à CHF 9'680.-). Ce baserate imposé par le canton de Neuchâtel correspond non pas à celui d'HNE mais à celui pratiqué par la clinique privée de La Providence (Groupe Genolier) et il faut savoir que celle-ci n'offre que 3 types de prestations (orthopédie, ophtalmologie et néphrologie). L'application de ce tarif à l'HJB (hôpital de service public) qui offre une multitude de prestations (urgences, ambulances, formation des médecins assistants, surveillance intensive, etc.) constitue donc de fait une interprétation erronée de la LAMal. La règle est définie par l'art. 41 al. 1bis de la LAMal qui indique :

En cas de traitement hospitalier, l'assuré a le libre choix entre les hôpitaux aptes à traiter sa maladie et figurant sur la liste de son canton de résidence ou celle du canton où se situe l'hôpital répertorié. En cas de traitement hospitalier dans un hôpital répertorié, l'assureur et le canton de résidence prennent en charge leur part respective de rémunération au sens de l'art. 49a jusqu'à concurrence du tarif applicable pour ce traitement dans un hôpital du canton de résidence.

En choisissant le baserate d'une clinique privée et en dissuadant par voie de presse les patients de venir sur le site de Saint-Imier, le canton de Neuchâtel ne respecte pas un principe essentiel de la LAMal, à savoir la libre circulation des patients dans toute la Suisse. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal d'écrire dans le meilleur délai à la Direction de la santé afin que le canton de Berne exige que la LAMal soit respectée et que les patients neuchâtelois puissent continuer à se faire soigner à l'HJB SA à Saint-Imier sans être pénalisés financièrement."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal a suivi avec attention la décision que l'Etat de Neuchâtel a pris en décidant d'abaisser le tarif de base pour rembourser les hospitalisations de soins aigus hors du canton dans le but de rapatrier une majorité de patients dans le canton. Ce tarif passera donc de CHF 9'650.- à CHF 9'050.- dès l'année 2016, comme l'a dit M. Corentin Jeanneret, PLR. Actuellement, celui de l'Hôpital du Jura bernois se situe à CHF 9'690.- et le tarif du canton du Jura vient quant à lui d'être abaissé

par le Gouvernement jurassienne à CHF 9'650.- dès le 1^{er} mars de cette année. Ces mesures concernent uniquement les assurés ne disposant pas d'une couverture complémentaire. Dans ce cas, la LAMal (Loi sur l'assurance maladie) prévoit que la différence peut être facturée au patient extra-cantonal. Il ne s'agit pas d'une nouveauté. En effet, depuis 2013, les patients peuvent en théorie opter librement pour un établissement hospitalier hors de leur canton de domicile sans demander l'autorisation à leur assurance-maladie. Dans les faits, on remarque cependant que ce principe est en contradiction avec celui de la planification de l'offre hospitalière effectuée par les cantons. Principe qui figure également dans la LAMal. La direction de l'Hôpital du Jura bernois a informé qu'actuellement, aucune différence de tarification ne sera reportée sur les patients de l'HJB en provenance des cantons de Neuchâtel et du Jura. Une communication sera faite par la direction de l'Hôpital du Jura bernois en date du 7 mars et le Conseil municipal vous propose ainsi d'attendre la prise de position officielle de l'HJB SA avant d'adresser un courrier à la Direction de la santé. Un contact sera naturellement pris au préalable avec la direction de l'Hôpital du Jura bernois."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci pour la réponse de M. le maire."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Fourchette verte. Notre fraction avait déjà par le passé, en vain, interpellé le Conseil municipal sur la problématique de la Fourchette verte et la labellisation des lieux où notre jeunesse est appelée à se retrouver pour les repas. La Fourchette verte connaît une "ascension fulgurante" aussi bien au niveau national que régional. Les crèches régionales, l'HJB SA et d'autres institutions sont déjà certifiées. Je cite ici :

"La Fourchette verte s'inscrit dans le cadre de nombreuses campagnes de promotion de la santé (prévention des maladies cardio-vasculaires, de certains cancers, de l'obésité, du diabète entre autres). Son objectif est d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les facteurs à risque. Le label vise à promouvoir une alimentation équilibrée consommée dans un environnement sain. La traduction au niveau de notre jeunesse, les Juniors, est :

- de leur proposer des menus variés, sains et équilibrés;
- d'offrir un environnement sain respectueux de la législation relative à l'hygiène et en instaurant le tri des déchets;
- d'introduire un volet éducatif leur permettant d'améliorer leurs connaissances en matière d'alimentation et de santé."

Notre fraction est convaincue que l'obtention de ce label "Fourchette verte" pour Le Griffon et La Pelouse est une étape incontournable dans la promotion d'une alimentation saine. Nous demandons donc au Conseil municipal de créer toutes les conditions pour que nos institutions rejoignent les autres établissements labellisés de Suisse."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Etant responsable de la partie "Pelouse" et M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, de la partie "Griffon", nous nous ferons un plaisir de vous répondre lors de la prochaine séance."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y a quelques semaines, notre fraction a reçu une lettre d'un collectif de locataires de Plein Soleil. Cette lettre nous faisait part des inquiétudes d'un nombre certain de locataires concernant l'avenir du bâtiment, la dégradation progressive des infrastructures (notamment des sols), du montant articulé des futurs loyers. L'administration pratique du bâtiment a également changé et les locataires se sentent insécurisés. Nous faisons ce soir cette interpellation afin de savoir où en est l'avancement du projet de

rénovation de Plein Soleil. Nous le faisons devant cette assemblée afin d'avoir des renseignements fiables car tout et n'importe quoi a été avancé concernant ce projet. Nous avons entendu parler de la caution de CHF 1 million de la part de la commune afin de pouvoir réaliser les emprunts nécessaires mais qu'en est-il en réalité. Le sort de Plein Soleil est-il vraiment lié à l'avenir du Home Hébron ? Là aussi nous aimerions recevoir des renseignements fiables. Nos aînés sont toujours plus nombreux et c'est très bien. Cette tendance au vieillissement de notre population va se poursuivre au fil des années et nous sommes déjà dans une pénurie de places adaptées pour nos aînés. Le canton a été très clair quant à l'ouverture de lits de home supplémentaires : c'est non. Les commissions qui plangent sur la politique du troisième âge sont toutes unanimes : il faut développer les appartements adaptés ainsi que les appartements protégés. Nous aimerions ce soir avoir des réponses à nos questions et nous sommes d'avis que ce problème est une affaire prioritaire. Il est temps de mettre le "turbo" avec intelligence, prévoyance, et probablement aussi une certaine dose d'audace."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Je remercie M. Michel Ruchonnet, PS, pour cette interpellation. Plusieurs options sont à l'étude. Le Conseil de la Fondation Plein Soleil siège lundi prochain. Je préfère attendre pour vous donner des nouvelles fraîches et fiables lors du prochain Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous attendrons votre réponse avec impatience."

9. Réponses aux motions et interpellations

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Le Conseil municipal répond ce soir à l'interpellation posée lors du Conseil de ville du 10 décembre 2015 par le parti libéral radical par la voix de Mme Talika Gerber, PLR, sur le Cyberparlement. Tout d'abord, je me permets de rappeler que la problématique de l'intérêt que porte les jeunes à la politique et à celle de leur insertion dans la vie citoyenne est bien entendu un sujet qui nous préoccupe également. Nous pensons aussi qu'il faut trouver un moyen d'intéresser les jeunes à la vie en société, que ce soit à travers la politique ou la vie associative. Pour ce faire, plusieurs pistes peuvent être suivies. L'une d'elles, est celle, comme vous l'aviez demandé à travers votre motion du 3 février 2011, d'un parlement des jeunes sous une forme physique. Comme vous le savez également, cette motion avait été classée lors d'une séance du Conseil de ville en juin 2013. Une autre voie, est celle du Cyberparlement et c'est sur ce projet que nous travaillons depuis plusieurs mois en collaboration avec Tramelan. Cependant, au vu des résultats des sondages que vous mentionnez, je comprends votre questionnement. Sur ce choix je vais donc vous expliquer pourquoi nous avons privilégié cette option : Premièrement, même si je peux comprendre des réticences sur ce point, les jeunes sont connectés et il faut aller les chercher là où ils se trouvent. C'est la réalité de notre monde actuel et nous devons en tenir compte pour mettre en place de nouveaux outils. Négliger totalement cet aspect connecté de notre société, ce serait nier son fonctionnement et sans tenir compte de ce point, nous passerions sans doute à côté de notre objectif : atteindre les jeunes. Nous avons estimé que les résultats du sondage corroboraient notre démarche : sur 756 réponses, 607 favorables à la création d'un parlement des jeunes (139 non), 435 favorables à un parlement "physique" et 417 à un Cyberparlement. La question n'est pas tellement de savoir sous quelle forme ce parlement des jeunes se réalisera. Ce sera d'aller chercher les jeunes là où ils sont pour les intéresser au projet. Nous sommes convaincus qu'en laissant une très large place aux nouvelles technologies de communication nous faisons un grand pas dans leur sens. Deuxièmement, la plateforme virtuelle est un support, un outil pour la mise en place d'un parlement et elle n'exclut en rien la possibilité pour les jeunes motivés à monter un projet ou à débattre et à se retrouver autour d'une table pour en discuter. Troisièmement, la mise en place de parlements physiques dans des régions où la population visée est éloignée géographiquement pose le

problème des déplacements. En effet, il n'est pas toujours facile pour les jeunes d'organiser des transports le soir pour se rendre à des séances. Etant donné que les jeunes sont éloignés géographiquement, il est difficile de les réunir fréquemment pour siéger. Leur motivation risque d'être rapidement mise à l'épreuve. Enfin, ce projet fait preuve de modernisme et d'innovation à cette échelle dans le canton de Berne, voire en Suisse. Il existe un parlement virtuel à Zollikofen, mais il est communal et existe sous la forme d'une association. A ce stade, nous avons éveillé la curiosité de la Chancellerie d'Etat du canton de Berne et de la Fédération suisse des parlements de la jeunesse qui nous ont apporté l'assurance de leur soutien. Quant à savoir où nous en sommes dans les travaux depuis le mois de juin dernier, je peux vous indiquer les éléments suivants :

- 1) La création de l'outil informatique a été réalisée par un informaticien indépendant de Saint-Imier. Sans entrer dans le détail, il s'agit d'une plateforme à géométrie variable, capable à terme de s'adapter à un périmètre d'utilisation plus large.
- 2) Pour rappel, cette partie du travail avait été financée en partie par le Conseil du Jura bernois et en partie par la Fondation pour la jeunesse du Jura bernois. Nous avons désormais en notre possession un cahier des charges, ou spécification, présentant tous les besoins de la Plateforme et sa structure. Reste désormais à financier sa concrétisation.
- 3) Et sur ce point, nous avons, comme annoncé précédemment, contacté différentes institutions et écoles du Jura bernois. Des négociations sont en cours. Je me ferai donc une joie de vous en dire plus dès le moment où nous passerons dans une phase plus concrète.
- 4) Enfin, au sujet de votre question sur la planification, nous espérons pouvoir concrétiser la plateforme et la mettre en ligne pour mi-2017. Tout dépendra surtout du résultat des négociations avec nos différents partenaires de la région.

J'espère avoir répondu à vos questions."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci pour ces réponses. J'aurais encore une petite question. Pourrait-on connaître le coût du projet, à ce jour, à charge de la commune de Saint-Imier ?"

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "A ce jour, à part l'investissement des personnes dans le groupe de travail, il n'y a pas de coût engagé."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

10. Petites questions

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "J'ai reçu ce soir 7 petites questions. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole au parti libéral radical"

M. Christian Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Domaine sécurité. Lors du Conseil de ville du 5 février 2015, notre conseil a accepté la nouvelle mouture du Règlement des commissions permanentes. Une modification majeure par rapport à la version antérieure était que le domaine de la sécurité n'était plus rattaché à une commission permanente. Le message du Conseil municipal en vue de l'adoption de ce Règlement nous faisait part que ce dernier pouvait avoir plus de flexibilité, de réactivité tout en pouvant avoir une coordination entre les différents départements municipaux, au lieu de devoir traiter ce domaine par le biais d'une commission. Enfin, le Conseil municipal nous faisait également part qu'il jugera à l'usage si la création d'une commission sur la sécurité se justifie. Une année après la mise

en vigueur du Règlement des commissions permanentes, nous prions le Conseil municipal de bien vouloir nous faire part des éléments suivants :

- Est-ce que la création d'une commission de la sécurité est nécessaire ?
- Quels problèmes principaux ont été rencontrés lors de l'année écoulée et quelles solutions ont été trouvées ?
- Combien d'interventions par la Police cantonale, la Police administrative ainsi que de l'entreprise de sécurité ont été faites en 2015 ?
- Quels sont les coûts de l'ensemble de toutes ces interventions à la charge de notre commune ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne peux pas répondre à toutes vos questions ce soir, certaines nécessiteront une prise de position du Conseil municipal. Cependant, comme nous venons d'avoir un entretien avec la Police cantonale bernoise, je peux d'ores et déjà vous communiquer quelques chiffres. Le nombre d'interventions à Saint-Imier se monte à 348 interventions. Ce sont des interventions dites de Police communale dans la loi sur la police unique. Sur ces 348 interventions, 141 ont nécessité l'envoi de moyens sur place. Sur ces 141, le Contrat de prestations prévoit que les 50 premières interventions ne sont pas facturées. Donc, en moyenne, c'est à partir du mois de juin que la tarification commence. Sur ces 141, il reste 91 interventions qui sont facturées au tarif horaire d'une patrouille. Sauf erreur, CHF 116.- par agent, fois deux, puisqu'une patrouille se déplace à deux agents. Pour 2015, cela se monte à plus ou moins CHF 20'000.-. Le Contrat de prestation avec la Police cantonale se monte lui aussi à CHF 20'000.-. Le coût de la charge "Police cantonale" se monte donc à plus ou moins CHF 40'000.- pour 141 interventions qui étaient anciennement de la compétence de la Police communale. Concernant la Police administrative et l'agence de sécurité, je reçois un rapport d'interventions chaque semaine. Il y a deux missions principales : une mission confié à une agence de sécurité privée qui concerne la surveillance pendant la semaine (contrôle, prévention, parcage). L'agence de sécurité passe deux fois par semaine de manière aléatoire. Puis, il y a la mission du week-end qui concerne surtout une présence aux endroits à problème comme la Gare et l'Esplanade des collèges. La patrouille passe régulièrement et au besoin, discute avec les jeunes. Les compétences sont toutefois limitées puisqu'il n'est pas possible de procéder à des contrôles d'identité. Pour la Police administrative, c'est notre agent M. René Suter qui assure différentes tâches comme le contrôle du respect des mesures hivernales, la pose de signalisation, mais aussi de la prévention. Je vais essayer de vous fournir des statistiques lors d'une prochaine séance. Quant à la création d'une commission de sécurité, nous ferons le point au niveau du Conseil municipal, et nous partagerons nos conclusions avec vous lors d'une prochaine séance."

M. Christian Tharin, PLR : "Je remercie M. le maire. Merci d'apporter des précisions lors du prochain Conseil de ville."

Mme Talika Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Eau-Vallon SA. Les statuts de la SA Eau-Vallon SA ont été approuvés par notre conseil. Lors de cette approbation, le parti libéral radical a demandé que des représentants de notre conseil siègent au Conseil d'administration. Nous constatons que la commune de Saint-Imier est représentée par M. le maire et le conseiller municipal en charge du Département équipement M. Michel Jeanneret, ce qui est fondé. Le 3^{ème} représentant est le chef du service du département de l'équipement. Est-ce bien légitime de porter deux casquettes : la casquette stratégique et la casquette opérationnelle, c'est-à-dire la direction du personnel. Nous aimerions avoir l'avis du Conseil municipal. D'autre part, nous réitérons notre demande, soit que les partis constitués aient un(e) représentant(e) qui siège au Conseil de ville, ceci afin que les fractions non représentées au Conseil d'administration d'Eau-Vallon SA soient informés sur ce chantier."

M Patrick Tanner, maire : "Le projet EAU-Vallon SA est un projet très important et qui comporte de lourdes responsabilités puisque l'on parle d'un investissement au total de CHF 27 millions. Ce projet est aujourd'hui en phase d'obtention du permis de construire. Permis qui je l'espère, nous obtiendrons ce printemps. Au sein du Conseil d'administration de Eau-Vallon SA siègent 3 représentants de la Municipalité, et 3 représentants du Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF). Il est prévu prochainement une Assemblée générale et j'en profite donc pour vous en communiquer la date. Elle aura lieu le 8 juin 2016, à 17 h 30, le lieu devant encore être déterminé. Les chefs de fractions seront invités à désigner des représentants de leur parti pour participer à l'Assemblée générale. De cette manière vous serez tenus informés des comptes et de l'avancement du projet. Eau-Vallon SA n'emploie pas de personnel. Ainsi, il n'y a pas, du point de vue du Conseil municipal, de conflit d'intérêt entre le rôle de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, et du personnel, puisqu'il n'y a pas d'employés au sein de cette SA. Concernant l'organisation de EAU-Vallon SA, l'accord contractuel que nous avons passé avec le SEF prévoit que Saint-Imier assumera la présidence des 4 premières années Celle-ci est ainsi assurée par le maire. Siège également le conseiller municipal en charge du Département équipement, et puis la personne la plus qualifiée en terme technique est M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement. Cette configuration est la même au niveau du SEF puisque nous avons le président du SEF, un membre du comité du SEF ainsi que le directeur du SEF. Sans ces personnes nous n'irions pas très loin par rapport à la technicité d'un tel projet. Nous voulons bien évidemment garantir la transparence et c'est pour cela que les différents partis seront invités à l'Assemblée générale comme cela se fait déjà pour Crescentia SA. Voilà ce que je peux vous dire concernant EAU-Vallon SA."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

M. Christian Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Commission temporaire. Sur le site internet de la commune de Saint-Imier, la population peut trouver bon nombre d'informations relatives à la vie de notre Cité. La section dévolue au Conseil de ville est également bien fournie et ce en particulier grâce à tous les procès-verbaux qui sont disponibles depuis l'année 2006 sous forme de téléchargement. Les citoyens peuvent également s'informer en tout temps sur le nom des membres de notre conseil ainsi que des commissions et représentations permanentes. Néanmoins, force est de constater qu'aucune liste concernant les commissions temporaires ou commissions ad hoc n'est disponible. Cela d'autant plus, que deux commissions ont été créées lors de l'année dernière. D'où mes questions :

- Une telle liste est-elle tenue à jour par l'administration ?
- Si oui, serait-il possible de la mettre à disposition de la population via le site internet de la Municipalité ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Evidemment que la Chancellerie municipale dispose de listes tenues à jour de l'ensemble des commissions, y compris les commissions temporaires. Nous allons volontiers regarder avec la Chancellerie municipale pour diffuser cette liste sur le site internet de la Municipalité."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci M. le maire. Je suis satisfait de la réponse."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Petite question intitulée : Bien triste vitrine ! La commune de Saint-Imier dispose de trois grandes vitrines à la gare, qui donnent directement sur la voie 1. Une belle occasion d'attirer le regard des voyageurs à leur descente du train et, ainsi, de se mettre en valeur. Or, aussi loin que porte ma mémoire de pendulaire, l'affichage n'a pas changé. On y présente certes deux fleurons de la commune – le Musée Longines et la Fromagerie Spielhofer – mais un renouvellement des thèmes serait certainement le bienvenu. D'autant plus, et c'est là où le bât blesse, qu'une des vitrines est actuellement

désespérément vide ! En termes d'image, on peut mieux faire... . Les services compétents ont-ils conscience de cette situation ? Si oui, pourquoi n'agissent-ils pas ? Si non, qu'entendent-ils entreprendre pour mieux utiliser cet espace promotionnel et ainsi donner une image plus dynamique de notre Cité et de ses richesses ?"

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Merci pour votre petite question. Je dois vous avouer que je ne savais pas que la gestion de ces vitrines relevait de la compétence du Conseil municipal. Depuis mardi soir, je le sais. Avec la richesse des activités qu'il y a à Saint-Imier, cela ne devrait pas être un problème d'alimenter ces trois vitrines. Nous prenons note et allons faire le nécessaire."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Je vous remercie. Cela égayera mes lectures matinales."

...rires...

Mme Jessica Haenni, PS : "Petite question intitulée : Nouvelle zone à 30 km/h. La nouvelle limitation de vitesse à 30 km/h instaurée entre les deux places de notre Ville, n'est pas entrée discrètement en vigueur. Médias locaux et habitants se sont posés de nombreuses questions et les réactions ont parfois été vives. Ce soir, il n'est pas question de critiquer ou d'approuver cette nouvelle réglementation, mais simplement de faire un point sur la situation et de connaître le bilan de ces quelques premières semaines.

- Que peut-on en dire ?
- Globalement, cette limite donne-t-elle satisfaction ?
- Y a-t-il de nouvelles informations de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne (notamment en ce qui concerne les passages pour piétons) ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Il est un peu prématuré d'établir un bilan puisque cette zone 30 km/h est en place uniquement depuis quelques semaines. Je ne suis pas en possession de toutes les informations, puisqu'il y a des contacts entre le Département urbanisme et mobilité et l'Office des ponts et chaussées, mais je vais vous communiquer les éléments en ma possession. Vous avez pu voir, par voie de presse, que le Conseil municipal a pris position auprès de l'Office des ponts et chaussées. Nous n'avons pas porté de jugement de valeur sur la zone 30 km/h, puisqu'il n'appartient pas à l'exécutif de porter un tel jugement. Une Convention a été signée entre le législatif et l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne. Le Corps électoral décidera au printemps 2017 du régime de vitesse qu'il veut adopter. Le Conseil municipal a sollicité le canton, et notamment l'Office des ponts et chaussées concernant le manque d'information, avant, et au moment, de l'entrée en vigueur de la zone 30 km/h. En effet, le Conseil municipal a été exposé à un nombre de critiques relativement important, d'où notre réaction. Je dois tout de même constater qu'aujourd'hui le nombre de réclamations qui arrivent au Conseil municipal a très sérieusement diminué. Est-ce un signe d'adaptation de la population ? Nous le saurons par la suite. Il n'empêche que les passages pour piétons nous posaient problème et nous avons sollicité le canton pour remettre les passages pour piétons, notamment en vue de préserver les plus jeunes enfants qui ont appris à traverser la route sur les passages pour piétons et qui n'ont maintenant pas forcément la priorité. Le canton a répondu à notre lettre en prenant acte de nos remarques. Je n'ai malheureusement pas cette lettre avec moi. En substance, le canton ne souhaite pas réintégrer les passages pour piétons en se basant sur la loi sur les zones 30 km/h. Par contre, il s'est montré favorable à améliorer la signalisation de la zone 30 km/h dès que le temps le permettra (signalisation plus présente, rappel de zone 30 km/h sur la route). Peut-être que d'autres améliorations verront le jour et nous pourrons alors vous en faire part lors du prochain Conseil de ville."

Mme Jessica Haenni, PS : "Merci déjà pour ces informations."

Mme Jessica Haenni, PS : "Petites questions intitulée : Réforme du personnel administratif. La réforme du personnel administratif avance timidement et discrètement. Cela fait maintenant plusieurs semaines que nous n'en avons plus parlé. Est-ce possible d'en connaître l'avancée ? Un agenda a-t-il été mis en place ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Un agenda avait été mis en place puisque ce dossier aurait dû vous être soumis au mois de décembre 2015. Le dossier est prêt depuis plusieurs mois. Il a fait son parcours et a reçu un préavis globalement positif de la Commission des finances, mais non définitif puisque nous avons, au moment du traitement de ce dossier en Commission des finances, déjà décidé de retirer ce point de l'ordre du jour du mois de décembre 2015. Le Conseil municipal avait également avalisé l'entier du dossier. Si le Conseil municipal n'a pas encore mis ce point à l'ordre du jour de votre conseil, c'est qu'à l'heure actuelle du point de vue "politique" c'est en ordre, mais du point de vue "interne", certains éléments doivent encore être revus. Certains points doivent encore faire l'objet de négociations avec la Commission du personnel et la Conférence des cadres. La partie "Statut du personnel" semble admise, mais la partie, je dirais "opérationnel" de l'Ordonnance du Conseil municipal, qui est de la compétence du Conseil municipal, nécessite encore des ajustements. Pour une question de transparence, le Conseil municipal souhaite vous présenter non seulement le Statut, mais également l'Ordonnance. Voilà la raison qui fait que vous n'avez pas encore pu vous prononcer sur cet objet. Nous souhaitons mettre ce point à l'ordre du jour de votre conseil du mois de juin 2016, pour une entrée en vigueur souhaitée au 1^{er} juillet 2016. Ce dossier n'a pas évolué depuis le mois de décembre 2015. Voilà ce que je peux vous dire."

Mme Jessica Haenni, PS : "Merci pour la réponse."

Mme Jessica Haenni, PS : "Petite question intitulée : Détritus et propreté dans les rues imériennes ! En août 2015, après avoir aperçu pour la énième fois une accumulation de déchets qui jonchaient le sol dans certains endroits de la ville, j'ai pris contact avec M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, afin de savoir s'il était enfin possible de trouver une solution à ce problème malheureusement récurrent. Interpellé, ce dernier m'a rapidement répondu que la Commission urbanisme et mobilité remettrait l'ouvrage sur le métier et qu'elle procéderait à une évaluation des mesures à prendre, voire des sanctions. Régler ce problème en passant directement par les services concernés semblait être la procédure la plus adéquate. Malheureusement, le temps passe, la situation reste identique et les mécontentements des habitants se font ressentir jusque sur les réseaux sociaux. Donc ce soir, je me demande, s'il est possible d'obtenir quelques informations sur le sujet :

- Y a-t-il un travail en cours ?
- Des mesures vont-elles être mises en place rapidement ?
- Et sinon, que manque-t-il pour qu'une solution soit enfin trouvée ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je parle beaucoup ce soir. Je prends note de la question. Je ne peux malheureusement pas y apporter de réponse. On y répondra très prochainement, au prochain Conseil de ville. Je m'engage peut-être un peu vite, mais le Conseil municipal essaiera de se prononcer pour répondre à votre petite question d'ici le mois d'avril de cette année."

Mme Jessica Haenni, PS : "Merci."

11. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

12. Divers et imprévu

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y a une année, notre Conseil de ville avait voté un don extraordinaire de CHF 2'000.- pour la reconstruction de l'Hôpital de Lukla au Népal. Notre région s'était mobilisée pour apporter un soutien financier à la Fondation de Nicole Niquille suite aux plusieurs secousses d'un tremblement de terre dévastateur qui avait notamment détruit une grande partie de l'Hôpital de Lukla. Les soutiens ont été aussi bien financiers que par des coups de main sur place. Nous venons de recevoir des informations de la Fondation qui sont plus que réjouissantes. À l'heure actuelle, le coût total des travaux est évalué entre CHF 800'000.- et CHF 1'000'000.- qui sont aujourd'hui couverts. 240 tonnes de béton ont été brassées à la main. 210 tonnes de gravier et de sable ont été préparées sur place par des femmes népalaises. 30 tonnes de ciment ont été acheminées par avion depuis Katmandou. Je vous fais grâce ce soir du détail de toutes les tonnes de matériaux qui ont été acheminées et traitées sur place. Nous pouvons être fiers de notre don qui a été apprécié et complètement utilisé pour la reconstruction de l'Hôpital de Lukla. Encore un grand merci à tous."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Nous remercions la Commission économie et tourisme, ainsi que la Chancellerie de la commune imérienne pour la page Facebook qui a été créée suite à notre interpellation du mois de juin dernier. Je me suis empressée d'aller "liker" cette page bien entendu."

...rires...

13. Résolution

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Vous avez tous reçu ce soir une Résolution de la fraction Alternative régionale et communale. Nous allons commencer par décider de l'entrée en matière."

Au vote, l'entrée en matière sur la Résolution de la fraction Alternative régionale et communale est acceptée à l'unanimité.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "La discussion est ouverte. M. Beat Grossenbacher, ARC, je vous donne la parole."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Avant de vous donner lecture de la résolution, je tiens à souligner, en préambule, qu'elle a d'ores et déjà reçu le soutien des principales forces politiques du Conseil de ville. Si elle devait être acceptée par ce dernier, nous demandons au Conseil municipal de lui donner suite dans les plus brefs délais. Je vous donne maintenant lecture du texte :

Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier du 3 mars 2016

30 km/h entre les places du Marché et du 16 Mars :

la sécurité des piétons avant tout !

Depuis le début de l'année, les véhicules traversant Saint-Imier sont soumis au régime de vitesse à 30 km/h entre les places du Marché et du 16 Mars. Cette mesure s'inscrit dans la Convention signée entre le canton de Berne et la Municipalité en 2011. Il s'agit d'une phase d'essai qui s'étendra encore sur plus d'une année. Il est dès lors très important que toutes les mesures de sécurité soient prises et garanties pour les usagers les plus exposés, les enfants en particulier. Or, nous constatons qu'il règne depuis plusieurs semaines un grand flou au sein de la population sur la manière de se comporter à l'approche de la route principale dans la zone concernée. La disparition des passages pour piétons y contribue largement. Par ailleurs, le fait que ces derniers ne sont pas prioritaires, mais qu'ils peuvent traverser où bon leur semble, brouille sensiblement le message. Compte tenu de cette situation, le Conseil de ville appuie totalement le Conseil municipal dans ses démarches auprès des autorités cantonales pour obtenir de toute urgence une amélioration de la sécurité des piétons dans la zone limitée à 30 km/h. Selon l'art. 4, al. 2, de l'Ordonnance sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre, des passages pour piétons, par exemple, peuvent être maintenus pour répondre à des besoins de priorité particuliers des piétons, comme aux abords des écoles. Le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents (bpa) préconise aussi cette solution pour les trajets scolaires très fréquentés. Il admet toutefois qu'il faut d'abord tenter de sécuriser les traversées par d'autres mesures constructives. Le Conseil de ville n'entend pas s'immiscer dans le débat technique. Mais, s'appuyant sur cette Résolution, il demande au Conseil municipal d'intervenir avec insistance et fermement auprès des services compétents du canton pour que les mesures adéquates soient prises dans les meilleurs délais, avant que l'irréparable ne se produise."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?"

...Aucun conseillers de ville ne demande la parole...

Au vote, la Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier du 3 mars 2016, 30 km/h entre les places du Marché et du 16 Mars : la sécurité des piétons avant tout ! est acceptée à l'unanimité.

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal prend acte de la Résolution de votre conseil et fera le nécessaire auprès de l'Office des ponts et chaussées."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous arrivons au terme de cette séance. Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?"

...Aucun conseillers de ville ne demande la parole...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Je vous remercie de votre participation."

...Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 01.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :